

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 842 + 606 *conf* Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *Dr. I. Assia - Ep. ELHARITI*

Date de naissance : 19/01/1945

Adresse : *Hay ELHANA, Rue 27, N° 8, Casablanca*

Tél. : 05 22 36 22 04 Total des frais engagés : 15517024 Dhs

Cadre réservé au Médecin

*Dr. I. Assia
Professeur de neurologie
37, Rue Hassan Hay Hana
Casablanca - Tél : 05 22 89 10 84
INPE : 91032458*

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/11/2022

Nom et prénom du malade : *J. O. T. Assia* Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Casablanca*

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : *Assia*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/11/21	CS		500 dh.	
				Dr. Imane SLASSI Professeur de Neurologie Hassan II Hay Hana 0522891088 01092458

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Remiseur	Date	Montant de la Facture
INPE: 092042654 Dr. Smaïra MILAD PHARMACIE MILAD 283, Bd. Sidi Abdellah Tunis 1000 Tél: 0522916555	28/11/22	1051.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

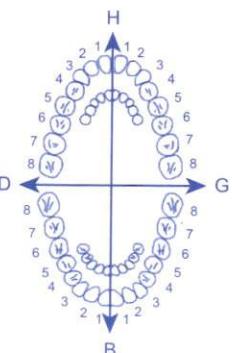
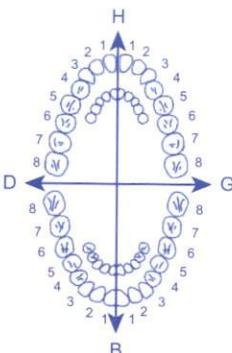
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
		00000000	00000000	
		35533411	11433553	
	B			
	G			
[Création, remont, adjonction]				
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Docteur Ilhame SLASSI CHRAIBI

Professeur de Neurologie



الدكتورة إلهام السلاسي الشرابي

أستاذة اختصاصية في أمراض الدماغ

و أمراض الجهاز العصبي

PPV: 5000
EXP: 08/2025
LOT: 101
DH: 49,60

28/11/2022

Casablanca, le

MME JOTI ASSIA

- 58,50 x 1
49,60 x 2
- Hydroxo 5000µg - solution injectable
1 injection tout les 3 mois, pendant 4 mois
 - D-cure forte - solution huileuse buvable
1 dose, Tout les 30 jours, pendant 4 mois
 - Madopar 250 mg - comprimé quadrisécable
1/2 Comprimé, 4 fois par jour, à distance des repas, pendant 4 mois

3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

Cholécalciférol 100 000 UI
Vitamine D3

298,00 x 3

1054,70

N° 16372
(366ex)

Dr. Ilhame SLASSI
Professeur de neurologie
37, Rue Hassan Hay Hana
Casablanca - Tel. 05 22 89 10 84
INPE: 91032458

hydroxo 5000

HYDROXOCOBALAMINE BASE

PPV 58DH50

EXP 03/2025
LOT 18001 6

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



hydroxo 5000

HYDROXOCOBALAMINE BASE

PPV 58DH50

EXP 08/2024
LOT 18001 1

37, Rue de Hassan Hay Hana Casablanca - Tél.: 0522 89 10 84 - INPE : 09104623

DECLARATION DE MALADIE LONGUE DUREE : VALABLE 6 MOIS

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit	
Nom et prénom :	<i>M. SOTIKA</i>
Matricule :	<i>INPE/18/012284</i>
Adresse :	<i>Casablanca - INPE : 91032458</i>
N° CIN :	<i>37, Rue Hassan Hay Hana - Casablanca - Tél : 05 22 89 10 84</i>
Bénéficiaire de soins : <input type="checkbox"/> Adhérent <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant	
Partie réservée au médecin traitant	
Je soussigne :	Spécialité :
N° ICE :	N° INPE :
Certifie que Mlle, Mme, M. : <i>INPE : 91032458</i>	
Nécessitant un traitement d'une durée :	<input type="checkbox"/> < 3 mois <input type="checkbox"/> Entre 3 et 6 mois <input checked="" type="checkbox"/> A vie
Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement : <i>Scl Par Kins one a la une ho - rigide à prédominance DT avec possible atteinte cérébrale par ailleurs maladie de Biederman dont ci-joint ordonnance : avec crachite atrophie</i>	
Traitements prescrits : <i>Madoza 7 Hydiaz 5000 D-cure 1000</i>	
Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables	
Fait à : <i>Casa</i> le <i>/ / 28 NOV. 2022</i>	
Cachet et signature du médecin traitant : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">  <p>Dr. Ilhame SLASSI Professeur de neurologie 37, Rue Hassan Hay Hana Casablanca - Tél : 05 22 89 10 84 INPE : 91032458</p> </div>	

*Cette déclaration est renouvelable une fois

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées